

Nombre de membres**en exercice:** 11**Séance du jeudi 18 février 2016**

L'an deux mille seize et le dix huit février l'assemblée régulièrement convoqué le 08 février 2016, s'est réuni sous la présidence de Brigitte BELMONTE.

Présents : 10**Votants:** 11**Sont présents:** Brigitte BELMONTE, Ronna CHALVET, Jean-Marc DUREY, Delphine FEUILLADE BRIERE, Daniel GINIER, Denis GRANERO, Catherine HUETTE, Régis LE FLOHIC, Alain NICAULT, Emmanuel VERILHAC**Représentés:** jean-François LALFERT**Excuses:****Absents:****Secrétaire de séance:** Régis LE FLOHIC**Objet: AUTORISATION POUR LE MAIRE A MANDATER DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - DE 2016_09**

Le Maire explique au conseil municipal qu'il doit l'autoriser à mandater des dépenses de fonctionnement en 2016 sur le compte 62878 (remboursement frais à d'autres organismes), pour des dépenses concernant l'exercice 2015 facturées en 2016.

A la mairie de GRAVIERES :

Remboursement des frais de fonctionnement 2015 pour l'école de Gravières : 16 770.30 €

A la mairie de MONTSELGUES :

Remboursement des frais de cantine 2015 pour l'école de Montselgues : 593.72 €

Remboursement des frais de fonctionnement 2015 pour l'école de Montselgues : 1 200.96 €

Remboursement des frais d'entretien des bords de route 2015 : 3 605.37 €

A la mairie DES VANS

Remboursement des frais de fonctionnement de l'école primaire des Vans : 700.00 €

Le conseil municipal autorise le maire à mandater et à inscrire au budget 2016 les dépenses de fonctionnement suivantes :

Mairie de GRAVIERES : 16 770 .30 € au compte 62878

Mairie de MONTSELGUES : 593.72 + 1200.96 + 3605.37 = 5 400.05 € au compte 62878

Mairie de LES VANS : 700.00 € au compte 62878**Pour un total de. 22 870.35 €****la délibération est votée à 8 voix sur 11 :**

- **Brigitte BELMONTE et Delphine FEUILLADE s'abstiennent pour les frais de fonctionnement à l'école des Vans car elles réfutent le bien fondé de la poursuite de la scolarité de l'enfant concerné à l'école des Vans et non à l'école de Gravières.**
- **Ronna CHALVET s'abstient pour le remboursement des frais d'entretien des bords de route car elle constate des problèmes dans la réalisation de ce travail (pierres sur la route et crevaisons). Cet entretien des routes se réalise dans le cadre d'une convention qui court jusqu'à fin 2016, date à laquelle un bilan de fonctionnement doit être fait et une nouvelle convention éventuellement mise en place.**

Objet: AUTORISATION POUR LE MAIRE A MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT POUR UN REMBOURSEMENT D'EMPRUNT - DE 2016_10

Le Maire explique au conseil municipal qu'il doit autoriser le maire à mandater une dépense d'investissement sur le compte 1641 opération 43 voirie pour commencer à rembourser l'emprunt de 120 000 € au Crédit Agricole.

En effet cet emprunt a été contracté pour attendre le versement des subventions sur la voirie pour les dégâts d'orages 2014.

Une première somme nous a été versée par la Préfecture par le biais du Syndicat de voirie pour un montant de 23 910,38 € en décembre 2015.

Il y a donc lieu de la reverser au Crédit Agricole sur le compte précisé en annexe à la délibération.

Le conseil municipal, vu l'exposé du maire :

DECIDE

D'autoriser le maire à mandater la somme de 23 910,38 € au compte 1641 opération 43 voirie au Crédit Agricole, et à inscrire cette somme au budget 2016.

Il y avait une erreur dans le libellé de la délibération du 4 septembre 2014, il a donc fallu l'annuler et la reprendre en changeant à la 7ème ligne "longueur" par "largeur « ce qui donne la nouvelle délibération qui suit :

Achat partie de la parcelle B704 pour agrandir le cimetière de Malarce (DE 2016 11)

Le maire explique au conseil municipal que le cimetière de Malarce étant trop petit, il serait nécessaire d'acquérir un terrain supplémentaire pour l'agrandir.

La parcelle B704 qui jouxte le cimetière de Malarce conviendrait à cette extension.

Les propriétaires Mr Lacroix Jean-Yves, Mme Lacroix Elise et Mr Lacroix Yvan, acceptent une division de cette parcelle afin d'en céder une partie à la commune, soit 921 m², conformément au plan de division ci-joint effectué par Maître Alarcon géomètre-expert le 23 septembre 2014.

En contrepartie, la commune réalisera un chemin communal sur une largeur de 5 mètres qui permettra à Mr Lacroix et consorts d'accéder à leur partie de la parcelle B704 et à la parcelle B721

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, approuve cette transaction et autorise le maire à signer l'acte de vente et à effectuer toutes les formalités nécessaires à cet achat.

COMMISSION CULTURE

Un rappel est fait sur les nombreuses manifestations réalisées l'année 2015 autour de la poésie.

Projets 2016 :

La commission et le conseil municipal sont tous favorables à une nouvelle édition de **la castagnade**, et de **la fête ou journée des talents**, mais le maire n'est pas favorable à l'appel aux professionnels pour animer ces deux manifestations.

Une petite participation pourrait être versée aux intervenants de la commune.

Pour la castagnade, le spectacle des Mirlitoons n'a pas fonctionné comme il aurait dû. Il devait durer plus longtemps et être évolutif. Ce spectacle avait été prévu dans le cadre du label "Village en poésie".

Les membres de la commission culture demandent au conseil de voter un budget annuel pour les manifestations culturelles de l'année 2016, ce qui lui permettrait de réfléchir aux programmations à venir.

Le conseil décide de prévoir le financement des frais des 2 manifestations citées plus haut et de repousser la décision du financement des autres manifestations culturelles au moment de la discussion sur le budget 2016.

Label en poésie

La nouvelle équipe du conseil municipal avait souhaité que la commune ait une action culturelle, le label village en poésie a donc été demandé et obtenu. Le cahier des charges prévoit l'organisation de manifestations autour de la poésie. La commission culture continue donc d'en organiser. Le conseil approuve à l'unanimité ce fonctionnement.

Dans le cadre du "Printemps des poètes", un spectacle Jacques Prévert est prévu dimanche 6 mars à 17h à la mairie de Malarce pour un coût de 400 €. Une participation de 5€ sera demandée aux participants. Le coût de l'évènement sera réparti entre l'association "Planète bibli" et la mairie.

Objectifs de la commission culture

Il s'agit de proposer des manifestations culturelles qui seront portées par des associations ou la mairie.

"*Mon pays ma fête*" a été proposé au mois d'octobre avec le thème de la pierre. C'était une façon de valoriser le minéral dans nos territoires. Ce projet a été proposé à toutes les associations de la commune, aucune n'a été intéressée.

"*Festival Essayage*". La question se pose de proposer une manifestation cette année. Le Conseil se prononcera ultérieurement.

"*Résidence d'auteur*". Il s'agit de proposer un logement gratuitement à un auteur sur la commune (gîte rural par exemple) pour un weekend. Ceci afin que cet auteur écrive un texte sur son ressenti du village. La prestation coûterait environ 500 € plus l'occupation du gîte.

La décision sera prise au moment du vote du budget 2016.

Il est possible de demander des subventions pour réaliser ce genre de projet, à la Région, au Département, au Pays ou à la Communauté de Communes.

Bibliothèque

Le maire propose que la bibliothèque prenne en charge certaines manifestations culturelles . Cela permettra par exemple d'encaisser plus simplement les participations aux évènements.

Les membres de l'association "Planète bibli" ne s'opposent pas à cette idée, de la même façon que les Amis de Thines ou Arc en Ciel organisent des manifestations autour de la musique, ils pourront organiser des évènements autour du livre ou du théâtre.

Dans ce cas, une modification des statuts de l'association "Planète bibli" sera peut être nécessaire.

Les membres de l'association précisent qu'ils souhaitent dans ce cas là être libres de leur choix et ne pas être "chapeautés" par la commission culture.

Le Président demande de plus amples informations sur "le printemps des poètes" et "Essayages".

La commission culture sera donc un organe de proposition.

Pour tout ce qui tourne autour du "Label en poésie", il faut continuer à passer par la mairie ne serait ce que pour pouvoir toucher des aides.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire fait mention de la réunion d'information qui a eu lieu récemment à la CDC sur le SCOT (Schéma de cohérence Territoriale). Le power point de cette réunion a été envoyé à tous les membres du conseil.

Une réunion a également eu lieu sur les énergies renouvelables :

Une association la SIC, la Société Coopérative d'Intérêt Collectif permet d'aider les particuliers et les collectivités à demander des propositions aux fournisseurs d'énergie pour l'installation de panneaux solaires sur les bâtiments communaux ou privés.

ENERCOP a aussi fait une intervention pour proposer de changer de fournisseurs d'énergie afin d'avoir la possibilité de ne consommer que de l'énergie renouvelable.

Une étude est faite sur le territoire qui couvre la CDC Pays des Vans en Cévennes et Beaume Drobie pour arriver à doubler la production d'énergie renouvelable. Pour ce faire il faudrait installer des champs éoliens.

Une commission a été mise en place pour réfléchir à cette problématique, Alain NICAULT en fait partie.

Le PNR va proposer une sorte de "boîte à outil" pour aider les élus sur tous ces sujets (diminution de la consommation, et augmentation de la production d'énergie renouvelable, objectifs de la charte du parc).

Sur les 27 000 tonnes équivalent pétrole consommées sur les deux communautés de communes, 50 % sont sur l'habitat, 35 % sur le transport, 15 % sur l'activité économique.

Les économies sont donc à faire plus particulièrement sur l'habitat.